

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Réservation et Paiements :

- Toute réservation doit être payée intégralement avant votre arrivée. Les réservations deviennent fermes lorsque l'acompte **de 30% de la facture totale et la demande de réservation (dûment complétée) nous parviennent, dès lors nous vous retournons le contrat contresigné.** Le solde (70% de la facture totale) doit être payé au plus tard 10 jours avant votre arrivée.

- Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de son séjour.

Séjours: en haute saison, nous louons nos chalets uniquement à la semaine, du samedi _____ au _____ samedi. En moyenne et basse saison, vous avez la possibilité de louer pour un séjour d'au minimum 2 nuits.

Prix TTC par chalet et par séjour (et non pas par nuit ou par personne).

Inclus dans le prix : Eau chaude, couvertures, TV, lave-vaisselle, taxes.

Non inclus dans le prix:

- **Serviettes** (non obligatoire): 5,00 Euros par personne et par semaine.
- **Draps** (non obligatoire): 5,00 Euros par personne et par semaine.

Caution (obligatoire) à payer dès votre arrivée : La caution de 200,00 Euros vous sera rendue à la fin de votre séjour moins le coût de réparation ou de remplacement des objets manquants, cassés ou endommagés. Au cas où la réparation ou le remplacement d'un objet manquant, cassé ou endommagé est supérieur à la caution payée, le montant devra être réglé sur place. Le client devra être assuré en responsabilité civile.

Caution pour Nettoyage (obligatoire): Les frais de nettoyage (50,00 Euros) vous seront rendus à la fin de votre séjour selon l'état de propreté de la propriété. Il faut laisser la propriété dans l'état dans lequel vous aimeriez le trouver en arrivant. Si, lors de l'état des lieux, nous décidons que la propriété doit être nettoyée par nos soins, vous perdrez la totalité des 50,00 Euros.

Prise en charge du chalet : à partir de 15:00

Libération du chalet : à 10:00 au plus tard

Etat de lieux: Lors de votre arrivée, vous trouverez un dossier avec un inventaire complet. Vous aurez 24 heures pour nous communiquer toute non conformité. Après cela, nous considérerons que vous êtes d'accord avec ce qui figure dans l'inventaire. **Un état des lieux sera effectué en votre présence à la fin de votre séjour.**

Electricité et chauffage : L'électricité et le chauffage sont compris dans le prix pendant la haute saison. Durant la moyenne et basse saison, 6 Euros par jour par chalet. (bien que nous laissons une marge confortable et en fonction de la saison, tout abus sera facturé au prix officiel et devra être réglé avant votre départ).

Occupation: Il est strictement interdit d'héberger des personnes au delà de la capacité autorisée dans nos chalets. Tout abus aura comme résultat l'annulation immédiate de la réservation à n'importe quel moment de notre part sans possibilité de remboursement.

Annulations : Toute annulation doit être **faite par écrit** (courrier, E-mail) et confirmé par nous!

Frais d'annulation:

Toute annulation faite au moins 28 jours avant la date d'arrivée sera remboursée à 70 % de la facture totale.

Toute annulation faite entre 27 et 16 jours avant la date d'arrivée sera remboursée à 50% de la facture totale

Toute annulation faite entre 15 et 10 jours avant la date d'arrivée sera remboursée à 25 % de la facture totale

Les annulations effectuées plus tard ou la non présentation ne seront ni remboursées ni remplacées ni rapportées à une autre date.

Arrivées tardives Si vous arrivez un ou plusieurs jours après la date prévue, aucun remboursement ne sera effectué.

Interruption du séjour : Si, pour quelque motif que ce soit, vous décidez d'interrompre votre séjour déjà commencé, vous n'aurez droit à aucun remboursement.

Accidents, vol, incendie, perte d'objets : la SARL Lac de Ganivet se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, vol ou perte d'objets autres que ceux spécifiés dans le contrat d'assurance contracté pour les chalets. De plus, les chalets se situant à proximité d'une ferme et des berges d'un lac, les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.

Animaux : 1 animal autorisé par chalet.